



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 030-200034692-20240624-DEL67_2024-BF



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°67/2024
du Conseil communautaire
Séance du 24 juin 2024

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAOU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAOU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

Absents/Excusés : Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : F - Compte Administratif 2023 du Budget Annexe ZA Espérant René Dumont.

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2023	Résultat de l'exercice 2022 repris BS 2023	Résultat à la clôture de l'exercice 2023
Investissement	1 217 704,52	1 248 059,61	-30 355,09	-1 225 620,53	-1 255 975,62
Fonctionnement	1 510 633,18	1 243 356,78	267 276,40	-84 120,23	183 156,17
Total	2 728 337,70	2 491 416,39	236 921,31	-1 309 740,76	-1 072 819,45

Le compte administratif pour le Budget Annexe ZA Espérant René Dumont pour l'exercice 2023 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 2 728 337,70 € ;
- En dépenses : 2 491 416,39€.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 2,7 M €

Les recettes de fonctionnement comprennent la vente de terrains pour un montant de 253,2 K€ (chapitre 70).

Au chapitre 040, l'annulation du stock initial a été constaté pour 1,22 M€, ainsi que la constatation du stock final pour 1,25 M€, comptabilisée au chapitre 042. On retrouve les mêmes montants en dépense.

B. Les dépenses : 2,5 M€

Les charges d'exploitation réelles sont principalement composées des charges à caractère général pour 16,4 K€ (chapitre 011).

Au chapitre 040, on retrouve la constatation du stock final pour 1,25 M€ ainsi que l'écriture d'annulation du stock initial pour 1,22 M€ au chapitre 042.

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un déficit de 1 072 819,45 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 1 255 975,62 € ;
- Résultat de fonctionnement : 183 156,17 €.

Sans restes à réaliser, il est constaté un déficit de financement de 1 072 819,45 €.

Le compte administratif 2023 du Budget Annexe ZA Bernon est annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 17 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité : (5 abstentions)

Le président sort de la salle et ne prend pas part au vote

APPROUVE le compte administratif 2023, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe ZA Espérant – René Dumont, tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **08 JUIL. 2024**



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



ID : 030-200034692-20240624-DEL67_2024-BF